

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4414**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Construction d'une résidence de chercheurs pour l'Institut des études avancées (IEA) - Lot n° 1 : gros oeuvre - Lot n° 4 : ossature bois, bardages - Lot n° 5 : brise soleil, ouvrages en aluminium - Lot n° 16 : plomberie-chauffage-ventilation - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4414**

commune (s) :	Lyon 7°
objet :	Construction d'une résidence de chercheurs pour l'Institut des études avancées (IEA) - Lot n° 1 : gros œuvre - Lot n° 4 : ossature bois, bardages - Lot n° 5 : brise soleil, ouvrages en aluminium - Lot n° 16 : plomberie-chauffage-ventilation - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La convention de site prise en application du contrat de projet Etat-Région 2007-2013, volet recherche, enseignement supérieur et vie étudiante, a fait l'objet d'une délibération au Conseil de communauté le 11 février 2008 ; elle prévoit notamment la construction de la résidence de chercheurs pour l'Institut d'études avancées (IEA). La Communauté urbaine de Lyon a accepté le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération, qui a été acté par avenant à la convention de site. L'Etat et les collectivités territoriales (Région Rhône-Alpes et Communauté urbaine) se sont engagés à contribuer financièrement à la mise en œuvre de cette opération, estimée à 4,8 M€ TTC (études préalables, prestations intellectuelles, travaux et divers). Le financement de cet investissement immobilier se répartit entre le Rectorat de Lyon (1,6 M€ TTC), la Région Rhône-Alpes (2,2 M€ TTC) et la Communauté urbaine (1 M€ TTC).

L'opération concerne la construction, pour l'IEA de Lyon, d'une résidence de 14 logements, de locaux communs, de locaux en régie, de locaux techniques (chaufferie, local ascenseur, local télécom/informatique) et de 3 places de stationnement, et ce, sur le site de l'Ecole normale supérieure, allée de Fontenay dans le 7°arrondissement de Lyon.

L'IEA de Lyon regroupe un grand nombre de grandes écoles et universités lyonnaises et a pour vocation d'accueillir sur le site de Lyon des chercheurs étrangers de haut niveau. Le nombre de ces chercheurs est de 20 : 10 chercheurs confirmés et 10 chercheurs de moins de 40 ans. 13 familles seront logées dans la future résidence pour une durée moyenne de 10-12 mois. L'opération consiste à construire 1 080 mètres carrés de surface utile. Cette construction devra s'insérer entre les bâtiments restaurant et résidence des élèves du site.

Les travaux font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : gros œuvre,
- lot n° 2 : fondations spéciales,
- lot n° 3 : étanchéité,
- lot n° 4 : ossature bois - bardages,
- lot n° 5 : brise soleil, ouvrages en aluminium,
- lot n° 6 : serrurerie - métallerie,
- lot n° 7 : menuiseries extérieures et occultations,
- lot n° 8 : menuiseries intérieures bois,
- lot n° 9 : mobilier intérieur,
- lot n° 10 : cloisons - doublages - faux plafonds,
- lot n° 11 : carrelage-faïences,
- lot n° 12 : parquets,

- lot n° 13 : peinture intérieure,
- lot n° 14 : ascenseur,
- lot n° 15 : voirie et réseaux divers (VRD) - espaces verts,
- lot n° 16 : plomberie - chauffage - ventilation,
- lot n° 17 : eau chaude solaire,
- lot n° 18 : électricité courants forts et courants faibles.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à la construction d'une résidence de chercheurs pour l'IEA.

En ce qui concerne le lot n° 1 : gros œuvre, le marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, et par décisions du 17 décembre 2012 (lot n° 1), du 13 juin 2013 (lots n° 4 et 16 relancés suite à procédure déclarée sans suite ou infructueuse), et du 17 juin 2013 (lot n° 5 relancé suite à procédure déclarée sans suite), le représentant du pouvoir adjudicateur a classé premières pour les différents lots les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises et/ou groupement d'entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			(en € HT)	(en € TTC)
1	gros œuvre	PEIX	615 990,92	736 725,14
4	ossature bois - bardages	groupement FAVRAT/CHOSSET & LUCCHESA	332 817,56	398 049,80
5	brise soleil, ouvrages en aluminium	SAM +	533 415,81	637 965,31
16	plomberie - chauffage - ventilation	ALPHA ENERGIE	264 697,10	316 577,73

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et/ou groupements d'entreprises suivantes :

- lot n° 1 : gros œuvre ; entreprise PEIX pour un montant de 615 990,92 € HT, soit 736 725,14 € TTC,
- lot n° 4 : ossature bois - bardages ; groupement d'entreprises FAVRAT/CHOSSET & LUCCHESA pour un montant de 332 817,56 € HT, soit 398 049,80 € TTC,
- lot n° 5 : brise soleil, ouvrages en aluminium ; entreprise SAM + pour un montant de 533 415,81 € HT, soit 637 965,31 € TTC,
- lot n° 16 : plomberie - chauffage - ventilation ; entreprise ALPHA ENERGIE pour un montant de 264 697,10 € HT, soit 316 577,73 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée sur l'opération n° OP03O2006, le 15 juin 2009 pour un montant de 4 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 458 128 - fonction 01 pour un montant de 2 089 317,98 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.